

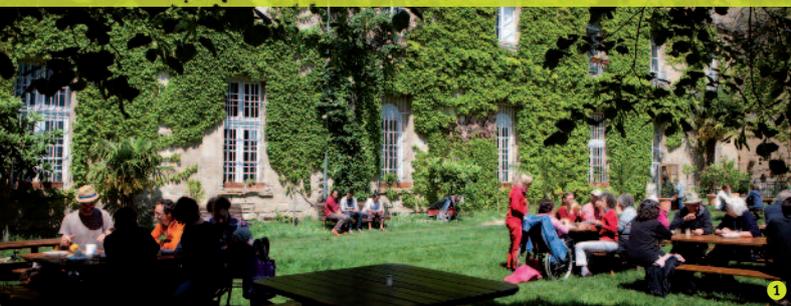
----- PROJET OASIS -----

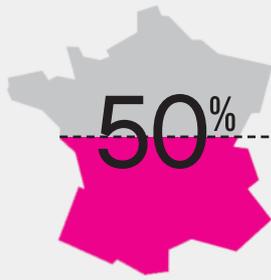
Petit guide pratique

pour la création de lieux de vie écologiques et solidaires

À L'ATTENTION DES ÉLUS

Arche à Saint Antoine l'Abbaye ❶
Hameau des Buis ❷
Les Zecobatisseur à Caen ❸
Quartier Vauban à Fribourg ❹
Village Vertical à Villeurbanne ❺





50% des français seraient prêts à partager certains espaces avec leur voisins

Source : étude Harris Interactive pour Gécina



55%
une salle de jeux pour les enfants



58%
un jardin



52%
un espace pour lire ou déposer des livres

L'habitat participatif c'est 10 à 30% moins cher

Source : coab.fr



Mutualisations

en moyenne 10%
des espaces sont partagés dans un cohabitat.
Leur coût est réparti entre voisins.



Construction

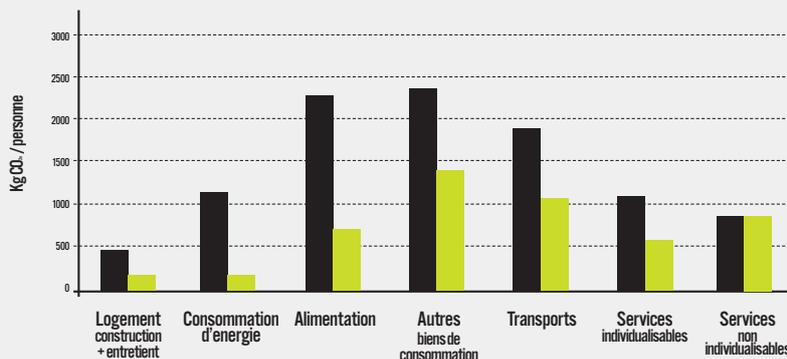
10% d'économie ou plus
si l'on prend en charge les risques du promoteur,
si l'on se passe d'un commercialisateur, si les cohabitants assurent une partie des travaux.



Prix du terrain

10% d'économie ou plus
si l'on négocie auprès de la ville un rabais sur le terrain ou l'immeuble en échange d'un impact social ou environnemental positif.

Un habitant d'une oasis émet 2 fois moins de gaz à effet de serre qu'un Français moyen



Habitant d'une oasis
4,9 tCO_{2e} / an



Français moyen
10,1 tCO_{2e} / an

La tonne équivalent tCO_{2e} (tCO_{2e}) représente les émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque poste étudié, ramenées à une équivalence en CO₂.

Contexte

Partout dans le monde, des citoyens ont apporté la preuve qu'un autre mode de vie, plus sobre, fondé sur l'autonomie et le partage, était possible : projets d'agriculture vivrière, sobriété énergétique, éco-construction, mutualisation et échange de biens et de services, éducation alternative, lieux de vie ou de transmission... Ces initiatives expérimentent de nouveaux modèles qui sont le ferment de la société de demain. Avec le mouvement Colibris, nous sommes au cœur de cette nouvelle réalité et plus que jamais déterminés à soutenir et élargir la dynamique.

Nous avons tous le pouvoir de redonner du sens à notre existence et de répondre à nos besoins fondamentaux par nous-mêmes. Au sein de son immeuble, sa rue, son quartier, son village... partout où cela sera possible, engageons-nous à "faire ensemble" et mobilisons-nous pour l'émergence de nouvelles oasis d'entraide et de solidarité.

Qu'est-ce qu'une oasis ?

Une oasis peut se trouver en milieu rural ou urbain et prendre des formes différentes : écohabitat partagé, écoquartier, écohameau, écovillage, commune en transition... Autant d'oasis qui se sont fondées, pour la plupart, autour de cinq axes essentiels à l'émergence d'une société plus écologique et citoyenne :



Agriculture + autonomie alimentaire :

développer des actions spécifiques pour produire une partie de sa nourriture de façon écologique



Eco-construction + sobriété énergétique :

diminuer l'empreinte de son habitat par la création de lieux de vie en harmonie avec le paysage.



Mutualisation :

mutualiser des espaces et des services pour créer un mode de vie basé sur la coopération, le partage et la solidarité.



Inventer des gouvernances

qui respectent les besoins du collectif comme la souveraineté de chacun.



L'accueil et éducation :

proposer des formes d'accueil et d'éducation pour faire bénéficier le reste de la société de son expérience.

Pourquoi créer une oasis ?

- **Dynamiser** le tissu local et recrée du lien social
- **Favoriser** un mode de vie écologique et solidaire
- **Diminuer** le prix des logements, notamment par le partage d'espaces
- **Créer** un exemple qui inspire les acteurs locaux
- **Rayonner** régionalement



Des maires soutiennent déjà la création d'oasis

Trois maires qui ont accompagné l'établissement d'oasis sur leur commune donnent leurs clés pour que les projets aboutissent !

Jean-Noël Malan, maire de Olmet-et-Villecun
commune de 144 habitants, au sud de Lodève,
Hérault



Comment avez-vous été sensibilisé à ce type d'habitat ?

Lorsque j'ai été élu, en 2008, nous avons dû mettre en place un plan d'urbanisme. Or notre commune est composée de deux villages : l'un est classé Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et donc on ne peut pas construire à proximité, et l'autre est en glissement de terrain. Nous avons voté avec le conseil municipal la mise en place d'un plan local d'urbanisme (PLU) dans lequel nous créons un nouveau hameau, l'Écohameau du Claux.

J'ai voulu que ce hameau soit surtout social, c'est-à-dire accessible aux petits budgets. Étant donné que nous sommes sensibles à l'écologie dans l'équipe, nous nous sommes dit : «Pourquoi ne pas faire un hameau vert, respectueux de l'environnement avec des matériaux locaux et accessible aux petits budgets ?»

Comment avez-vous trouvé les citoyens ?

Nous sommes proches de la Méditerranée, le terrain constructible est cher. Les jeunes du pays qui ont peu de moyens ne peuvent acheter ici, alors ils partent dans les banlieues. Nous voulions favoriser ces personnes-là, offrir aux locaux du terrain à bas coût dans notre commune. Cela s'est très vite su et il y a eu beaucoup de candidats.

Comment avez-vous trouvé le terrain ?

J'ai négocié avec un privé l'achat d'un terrain de 2 hectares environ, pour un prix de 50 000 euros, ce qui est bon marché pour la région. J'ai aussi discuté avec les propriétaires voisins pour amener l'eau potable, l'électricité et la voirie.

Pour les petites communes, quel est l'intérêt de s'intéresser à ce type d'habitat ?

Pouvoir garder des enfants du pays en leur permettant de se loger et de construire à moindre coût, éviter le mitage et préserver les terres agricoles.

«J'ai voulu que ce hameau soit surtout social, c'est-à-dire accessible aux petits budgets»

L'habitat groupé est-il un outil pour tisser du lien social ?

Oui, car, comme le terrain est cher, ce n'est pas facile de se loger. Il y a beaucoup de gens qui sont happés par la cabanisation. Ce sont des personnes qui s'installent dans des yourtes, des habitats précaires, des caravanes ou dans la nature, sans système d'assainissement, loin du ramassage scolaire et sans eau potable... Ils se marginalisent. Le fait qu'ils puissent construire dans les règles leur permet de rester au contact de la société.

Pour un élu, quels sont les outils à maîtriser pour aider ce type de projet ?

C'est accessible à tout le monde. Il faut juste investir du temps.

Elvira Jaouën, maire de Courdimanche
commune périurbaine de 6 500 habitants en limite
de l'agglomération de Cergy Pontoise, Val-d'Oise

Comment avez-vous été sensibilisée à ce type d'habitat ?

Lors d'une visite à Fribourg, ce sujet a attiré mon attention. Je l'ai par la suite intégré au projet municipal que je porte. Faire les choses ensemble, c'est les faire mieux. Cela développe des valeurs de solidarité et du lien social. Je dirais même que, lorsqu'on commence à se regrouper, quand on a un projet commun, c'est le début d'un changement de société, de rapport au monde. Quand on veut vraiment changer les choses, on essaie de vivre différemment, de mettre en adéquation sa vie quotidienne et ses valeurs.



Comment est née l'idée d'intégrer un habitat participatif – d'Atonix – au futur écoquartier de Courdimanche ?

Quand nous nous sommes interrogés sur la création d'un écoquartier, nous avons décidé de ne pas nous arrêter simplement au concept, car, aujourd'hui, tout le monde fait des écoquartiers ! Nous avons essayé d'aller plus loin dans la réflexion et d'y associer les habitants. L'écoquartier du Bois d'Aton, c'est deux cent cinquante logements nouveaux sur un territoire de six mille cinq cents habitants : cela représente beaucoup. Nous avons donc fait participer les habitants de la ville au débat : comment crée-t-on un écoquartier ? Comment conçoit-on un projet tous ensemble ? Comment avoir un impact moins important sur la planète ? Et, comme l'habitat participatif répondait bien à cette dernière question, nous avons trouvé des familles qui étaient prêtes à s'investir. L'habitat participatif renforce ce que doivent être les valeurs portées par un écoquartier.

Quels sont les intérêts pour une commune périurbaine comme la vôtre ?

Cela crée une dynamique. Les personnes qui vivent en habitat groupé sont mobilisées en association et ont une volonté d'ouverture, notamment envers les habitants du quartier. Les résidents deviennent attentifs, bienveillants les uns avec les autres : les liens sociaux sont renforcés. Nous avons de plus en plus de jeunes couples avec enfants qui s'intéressent à l'habitat partagé et à ses avantages : on trouve des nourrices ensemble, on fait des achats groupés... Dans le futur écoquartier, il y aura même un verger partagé. C'est aussi une façon pragmatique de gagner du pouvoir d'achat : quand on construit ensemble, cela coûte moins cher !

“Les personnes qui vivent en habitat groupé sont mobilisées en association et ont une volonté d'ouverture, notamment envers les habitants du quartier”

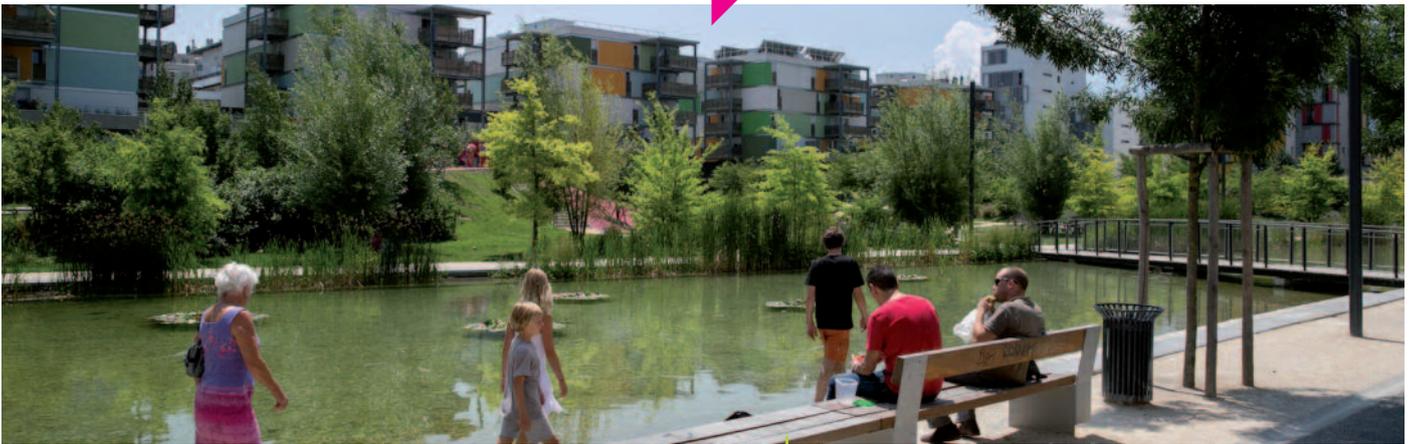
Comment une maire peut-elle aider les porteurs de projets ?

La mairie peut mettre à disposition des parcelles de terrain à moindre coût et faire des appels à projets. À Courdimanche, nous avons travaillé avec un cabinet qui a aidé les futurs habitants d'Atonix à organiser leur projet sur l'aspect juridique. Dix familles sont impliquées dans d'Atonix, les discussions prennent donc du temps : il faut être patient et accepter d'écouter des visions qui peuvent être différentes sur l'architecture ou sur l'aménagement du projet. C'est un lien de confiance qui s'établit entre les futurs résidents et la mairie.

Cette première expérience vous a-t-elle enrichie ?

Oui, et surtout inspirée. Un de mes projets personnels est d'essayer de monter un habitat participatif avec des amis pour préparer le troisième âge de la vie. Il faut développer des projets intergénérationnels pour pallier l'isolement de nos anciens dans les maisons de retraite. Ce pourrait être une belle façon d'enrichir notre société...

Éric Piolle, maire de Grenoble
158 000 habitants, Isère



Comment avez-vous été sensibilisé à la notion d'oasis ?

Grenoble constitue finalement un peu une oasis en elle-même. Elle est blottie là, aux confins du royaume, comme un camp de base au cœur des montagnes, qui sont à la fois hostiles et accueillantes. Notre engagement politique suit ce cap : bâtir une ville harmonieuse, effervescente, civique. Une ville où le bonheur est à portée de main. Cette sensibilité à la notion d'oasis provient à la fois de mon propre regard sur la ville, mais aussi du projet politique global de Grenoble : le premier écoquartier de France, la Caserne de Bonne, a été le projet de l'adjoint à l'urbanisme d'un mandat antérieur. Notre équipe baigne dans cette problématique d'écoquartier et d'habitat groupé.

Quel est l'intérêt, pour une grande ville comme Grenoble, de favoriser ce type de quartier ?

Il y a un intérêt direct, car ces projets sont à la fois au cœur de la transition énergétique et de la réinvention de la ville sur la ville et porteurs de lien social. C'est un enjeu majeur pour les villes et les collectivités locales ; elles peuvent se saisir de cette question concrètement et voir rapidement les résultats de leurs actions. Cela incite à se mettre en mouvement.

Le rêve d'avoir son lotissement et son petit jardin à la campagne est dépassé, en tout cas à Grenoble. Maintenant, les gens cherchent à être près des transports en commun. Ils ont compris que, ce qu'ils gagnaient en s'éloignant un petit peu, ils le perdaient en temps de transport et en qualité de vie. Ce qui m'importe, c'est de refaire la ville sur la ville, de transformer les bâtiments déjà présents. L'enjeu de la transition énergétique est sur le bâti existant, donc cette campagne sur les oasis porte aussi sur la transformation et la rénovation des bâtiments anciens.

“Il y a un intérêt direct, car ces projets sont à la fois au cœur de la transition énergétique et de la réinvention de la ville sur la ville”

Comment une mairie peut-elle aider les porteurs de projets ?

À Grenoble, nous les soutenons d'une part par la réservation de foncier, soit en réservant du foncier public, soit en préemptant à cette destination. Nous offrons d'autre part notre soutien aux associations qui accompagnent les porteurs de projets, car ce sont des projets longs, qui durent plusieurs années, et qui sont parfois un peu compliqués : ils ont besoin d'être appuyés. Nous jouons également un rôle auprès des bailleurs sociaux.

Hameau des Buis en Ardèche

20
logements

55
habitants



Le Hameau des Buis est un lieu de vie qui associe l'école «la Ferme des Enfants» et des habitations sur un espace vivrier agricole. Aujourd'hui plus de 55 habitants, dont 18 enfants, vont vivre cet écohameau intergénérationnel et soutiennent de fait la vie d'une école inspirante qui accueille plus de 80 enfants de 3 à 15 ans.

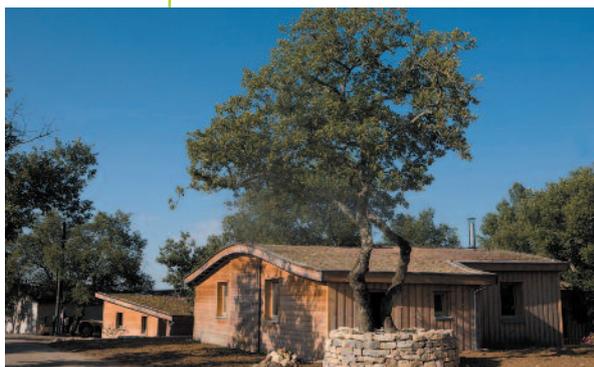
Dès le début, le hameau a inscrit l'humain, et en particulier l'enfant, au cœur de sa vocation. En effet, le projet est marqué de la conscience que c'est le facteur humain qui est la clé d'un vivre-ensemble harmonieux et de la réussite d'une oasis. L'éthique du lieu renvoie ainsi au triptyque : respect de soi, respect de l'autre et respect de la nature qui est dans la bouche de tous les habitants et affiché sur le panneau d'accueil à l'entrée du hameau.

Une autre force du Hameau des Buis c'est l'esthétique de la vingtaine de logements, du studio au T4, qui sont visibles tout de suite en arrivant. Ces logements sont entièrement conçus de manière bioclimatique à base de matériaux écologiques. Chaque bâtiment, très soigneusement isolé, bénéficie du chauffage solaire direct, de double vitrage, de l'eau chaude sanitaire solaire, de la récupération des eaux pluviales, de toilettes sèches... Certains espaces et matériels domestiques sont mutualisés (laverie, auto-partage, atelier de bricolage, salle commune pour des réunions...) et permettent la création d'une vraie vie de petit village et de vitaliser ainsi son environnement ardéchois.

Le montage du Hameau est marquée par la recherche obstinée de l'intérêt général et d'une forme juridique complètement cohérente avec ses valeurs. Pour éviter tout risque à l'avenir, c'est une association, la Ferme des enfants (qui gère l'école du hameau), qui possède le pouvoir final de décision au sein de la société civile du Hameau des Buis. Quels statuts alors donner aux habitants et quel montage financier au vu des ressources limitées de l'association ? Il aura en tout fallu 3 ans pour boucler deux contrats qui lient la SC et l'ensemble des 20 foyers qui la composent. Ainsi un habitant ne possède pas son logement mais le loue, tout en ayant prêté à la structure d'intérêt général. Il peut ainsi partir facilement et cela garantit la pérennité des valeurs, alors que bien souvent la question de la succession est un fort enjeu dans les oasis.

Ce modèle inspire aujourd'hui plusieurs lieux, dans un contexte juridique français où les nouvelles formes juridiques de la loi ALUR sont attendues pour répondre plus facilement aux questions spécifiques de ces habitats participatifs.

le hameau des Buis rassemble
une vingtaine de logements bioclimatiques



Eco-Logis à Strasbourg

11
logements



30
habitants



Le projet, initié par l'association « Eco-Quartier Strasbourg » en 2004, se situe dans l'Ilot Lombardie, quartier strasbourgeois actuellement en renouvellement urbain. Le terrain a été vendu par la Communauté urbaine de Strasbourg en décembre 2007. Le chantier a démarré en juillet 2009 et l'immeuble a été livré en septembre 2010. Les 10 familles qui portent ce projet sont associées dans le cadre d'une Société Civile d'Attribution (SCIA), maître d'ouvrage de l'opération.

Le projet inclut 11 logements (du studio au 6 pièces) sur un terrain de 1700 m². La surface totale de l'immeuble, certifié bâtiment basse consommation, s'élève à 1294 m² SHON et 1000 m² habitable, répartis sur un rez-de-chaussée, 3 étages et un attique. Il comprend en plus des logements privatifs une salle des fêtes de 35 m², une chambre d'amis partagée, une buanderie, un atelier de bricolage, des caves et un jardin collectif. Au pied de l'immeuble, un abri avec toiture végétalisée peut accueillir 35 vélos. Les appartements desservis par des coursives en façade nord, sont tous traversant et possèdent des terrasses ou des balcons en façades sud. Le coût global de l'opération s'élève à 2,9 M€ (valeur 2010), y compris le prix du terrain et celui des études, taxes et assurances. Tout compris, cela revient à environ 2750 €/m².

Après cinq ans de fonctionnement, l'immeuble répond aux attentes en matière de performances environnementales (environ 300 € /chauffage par an et par logement). Propriété de la SCIA, il est autogéré par les familles qui bénéficient de la jouissance des appartements. Conformément à la charte prévue dès le départ, un comité de maison se réunit une fois par mois pour prendre les principales décisions de gestion, notamment pour les parties communes et pour évoquer le vivre ensemble. Des astuces pour la vie collective se sont mises en place : planning de réservation des parties communes sur Internet, passage de témoins pour les tâches ménagères tournantes, panneau d'information... Deux ruches sur le toit ont été installées. Des concerts, stages et soirées débat sont initiés. La salle commune est le support de nombreuses émergences citoyennes : monnaie locale, maison citoyenne, jardins partagés...

Le projet fait l'objet de très nombreuses visites de citoyens, de collégiens et lycéens, de professionnels, de journalistes et d'élus, confirmant l'attrait grandissant pour une vie solidaire et écologique en ville.

11 logements basse consommation en plein Strasbourg



Ecohameau du Claux près de Montpellier

10
logements

20
habitants



L'écohameau du Claux est un exemple de ce que peut créer une mairie engagée dans la préservation de son cadre de vie. En effet l'idée du projet est née suite à l'élection de Jean-Noël Malan et de son équipe municipale en 2008 à Olmet et Villecun.

La prise en main de l'urbanisme par cette nouvelle équipe municipale s'est en particulier concrétisé par la création d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, avec la volonté de maîtriser le développement et de faire face à la pression foncière, qui se fait souvent au détriment des terres agricoles et du patrimoine naturel et culturel. Le conseil municipal a choisi de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour engager le devenir de son territoire dans des perspectives de développement durable, en garantissant un avenir à son agriculture, à son patrimoine et à sa population.

Un terrain de 2 hectares est acheté et aménagé en prévision de l'accueil d'un hameau écologique, dense, accessible aux personnes à petit budget.

L'ouvrage est ensuite le projet d'une association : "Le Chemin du Claux", qui réunit 10 foyers ayant la volonté de mettre en œuvre une « autre façon d'habiter ». Ce lotissement compte 15 lots et occupe moins de la moitié de la parcelle totalement acquise par l'indivision. Ces 15 lots sont implantés dans le plus grand respect de la forme initiale du terrain : 10 lots de 300m² dévolus aux propriétés privées, avec une surface constructible maximum de 180m² au sol, et 5 lots gérés par une Association Syndicale Libre (ASL) pour les espaces communs (buanderie, atelier mécanique, four banal, salle polyvalente commune, atelier d'artistes...)

Ce projet n'utilise qu'une partie de la réserve foncière que présentent les terrains. En effet, le souhait a été fait de conserver de l'espace foncier non constructible, afin d'implanter une station d'épuration phytosanitaire, installer une surface potagère vivrière et conserver une zone naturelle boisée pouvant constituer partiellement une réserve de bois de chauffage. D'autres aménagements d'usage collectif sont prévus comme des aires de jeux, un four banal, un théâtre de verdure... Une vraie éthique de l'aménagement paysager, dans le respect du climat méditerranéen, est mise en place.

Les constructions seront bioclimatiques. Le plan d'aménagement du site tient en effet compte des besoins en énergie solaire en prévoyant notamment des écarts entre les maisons qui éviteront un ombrage mutuel et assureront un ensoleillement optimal. Les arbres ou plantations sont également choisis de façon à assurer aux parcelles attenantes un droit au soleil.

Nul doute que le pari d'Olmet-et-Villecun de parier sur le mode de vie en oasis pour assurer la survie du tissu local va porter ses fruits !

le hameau écologique du Claux se construit en 2015



Le choix du statut juridique

En France, choisir le statut juridique pour créer un lieu de type habitat groupé est un processus complexe. La loi Alur votée en 2014 a pour vocation de faciliter les démarches juridiques.

Il existe différentes combinaisons possibles entre toutes les formes existantes, selon les besoins des groupes : limiter la spéculation, assurer le financement des espaces collectifs mutualisés... Petit tour d'horizon.

Pour commencer : l'association loi 1901

Avant de passer à la phase de construction, la plupart des groupes en projet se constituent d'abord en association. Statut bien connu, un groupe peut s'appuyer dessus pour agir en tant que personne morale dès la constitution du collectif. Outre l'acquisition des biens immobiliers nécessaires au fonctionnement, ce statut permet aussi à toute personne d'effectuer des apports avec droit de reprise, via un contrat d'apport associatif. Stipulé dans l'objet de l'association, il peut engager les premiers frais destinés à être remboursés. Il permet à chaque adhérent d'apporter les fonds nécessaires au préfinancement du projet – études juridiques et architecturales afférentes à sa réalisation, par exemple – tout en lui garantissant d'être remboursé ensuite par la structure créée pour porter l'opération immobilière.

Il n'est cependant pas souhaitable que l'achat du terrain soit fait par l'association.

Pour construire : trois modes juridiques

- La copropriété permet de créer une Association Syndicale Libre (ASL) qui est chargée de détenir et gérer les parties communes et de faire respecter le cahier des charges des constructions privées. Depuis quelques années, il est possible de cosigner un permis d'aménager et donc de ne pas créer de structure avant la validation du permis d'aménager. Créée au moment du permis d'aménager, l'ASL peut alors gérer les travaux des espaces communs et la viabilisation.
- L'attribution en jouissance, dans des sociétés non dissoutes : SCCC ou SAA. La société est propriétaire de l'ensemble immobilier : chaque foyer a la jouissance d'un lot qui lui est attribué par l'état descriptif de division ; les espaces communs sont en jouissance partagée.
- La coopérative d'habitants relevant de la loi Alur.

La loi Alur permet à des personnes de s'associer pour concevoir ensemble leurs logements et des espaces communs et en assurer la gestion. Elle reconnaît deux types d'habitats participatifs :

- **Les coopératives d'habitants** : les habitants – coopérateurs – sont à la fois collectivement propriétaires de la coopérative et locataires du logement qu'ils occupent au sein de la coopérative. Les coopératives d'habitants ne sont pas spéculatives : le coopérateur sortant récupère la valeur nominale de son apport et de son épargne, indexés à l'indice de référence des loyers, sans rapport avec le prix du marché. Cette disposition facilite l'accès aux nouveaux habitants, dans un souci de mixité sociale et de pérennisation du projet. La gouvernance repose sur le principe « une personne égale une voix ».
- **Les sociétés d'attribution et d'autopromotion (SAA)** : selon le montage juridique choisi, la propriété est collective – attribution en jouissance – ou revient à chaque copropriétaire – attribution en propriété. Les modalités de gouvernance sont décidées par le groupe lors de la rédaction des statuts : gouvernance coopérative « une personne égale une voix », ou décisions au prorata des millièmes. Une fois les logements construits, la structure adoptée peut rester en place pour gérer l'habitat dans la durée ou le montage juridique peut évoluer, répondant ainsi mieux aux besoins des habitants.

Comment faciliter une oasis sur le territoire

1 • Créer dans votre PLU des espaces destinés à la création d'oasis

Comme Jean-Noël Malan (page 4) l'a fait sur sa petite commune d'Olmet-et-Villeclun il est tout à fait possible de créer dans un plan d'urbanisme un espace dédié à un projet d'oasis, c'est-à-dire d'associer à une parcelle certaines règles d'urbanisme.

2 • Diffuser votre intention de faciliter ce genre de projets

Un nombre croissant de personnes recherche le mode de vie que proposent les oasis. Bien souvent, le choix de la commune d'implantation du projet est décisif car l'administration locale aura le pouvoir de freiner ou de faciliter grandement le projet. Une commune qui fournit des conditions accueillantes pour ce genre de projets, c'est la possibilité d'attirer des familles prêtes à dynamiser l'économie locale et le lien social.

3 • Créer des espaces mutualisés ou de coworking

L'oasis, c'est avant tout un espace de partage et de mutualisation, là où l'individualisme est bien souvent à la racine des problèmes écologiques et sociaux. Sans même créer de nouveaux espaces de vie, il est possible de créer des espaces pour que les habitants apprennent à « faire ensemble ». Des espaces mutualisés pour la vie associative, l'échange de savoirs et de biens ou encore des lieux de travail collectifs pour des indépendants (ou espaces de coworking) dynamisent clairement la vie locale et génèrent des retombées positives pour la commune.

4 • Parler du sujet entre maires

N'hésitez pas à aller à la rencontre d'élus qui ont réalisé ce genre de projets ou d'élus de votre territoire qui seraient aussi intéressés par ce thème. Nous vous proposons d'animer une soirée thématique autour de la création de tels lieux si plusieurs élus locaux se réunissent.

5 • Entrer en contact avec des institutions du secteur

Et aussi...

Colibris soutient tous ceux qui veulent faire leur part pour une société plus écologique et humaine et propose des soutiens très concrets aux porteurs de projet (coups de pouce, formations en ligne, plateforme de soutien de projet, études de cas...)

www.colibris-lemouvement.org/oasis

La **Coordination nationale de l'habitat participatif** est une union de quatorze associations françaises qui a pour objectif d'animer le mouvement de l'habitat participatif en France. Elle a notamment participé à la rédaction du chapitre de la loi Alur consacré à l'habitat participatif.

www.habitatparticipatif.net

La **Fédération française des coopératives d'habitants**, réunit les coopératives d'habitants déjà existantes, les associations qui travaillent à en monter une et divers partenaires.

www.habicoop.fr

Le **RNCHP**, Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif, a été créé en 2010 afin de réunir les collectivités sollicitées par des initiatives citoyennes et souhaitant mutualiser leurs expériences sur le sujet.

www.strasbourg.eu > chercher réseau national des Collectivités

Le **RAHP** est le Réseau national des acteurs professionnels de l'habitat participatif.

www.rahp.fr

Créé en 2007 sous l'impulsion de Pierre Rabhi, Colibris accompagne les citoyens et les élus engagés dans une démarche de transition personnelle et collective.

colibris-lemouvement.org

Pour aller plus loin

Elus, Colibris vous soutient dans la création de lieux écologiques et solidaires sur votre commune. Contactez-nous : oasis@colibris-lemouvement.org

Crédits photo © Thierry Guillaume • Patrick Lazic • Eleonore Henry De Frahan

La légende du colibri

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. . . Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri !

Tu n'es pas fou ?

Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"

Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

